



Règlement complet de la Course

Art-1 / L'association Courir pour des Pommes organise le dimanche 27 septembre 2020, trois courses sur sentiers et chemins limitées à 700 coureurs :

- La Classique Courir Pour Des Pommes, Trail « S » de 42 Km avec D + 1071 m,
- Un Trail « XS » de 21 km D +485 m,
- Un Trail « XXS » de 12 km D +274 m,

Et deux courses enfants « les petites pommes » de 800 m et 2 km (selon les catégories d'âge).

Art-2 / Courses ouvertes

- Le Trail « S » de 42 km (balisé en orange) et le Trail « XS » de 21km (balisé en bleu) sont ouverts à tous les concurrents, licenciés ou non, âgés de 20 ans minimum (nés en 2000 et avant).
- Le Trail « XXS » 12 km (balisé en rouge) est ouvert à tous les concurrents, licenciés ou non, âgés de 16 ans minimum (nés en 2004 et avant).

Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire (sur papier libre) « Mr ou Mme autorise, mon enfantà participer à la course de 12 km... », datée et signée du responsable légal.

Catégories d'âge : elles débutent le 1^{er} Janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Masters 1985 et avant / Seniors 1986 à 1997 / Espoirs 1998 à 2000 / Juniors 2001 et 2002 / Cadets 2003 et 2004 / minimes 2005 et 2006 / benjamins 2007 et 2008 / poussins 2009 et 2010.

Art-3 / Challenge du Gier

Courir pour des Pommes, Trail « XS » 21 km et Trail « XXS » 12 km, sont les dernières courses décisives pour le challenge des Pays du Gier 2020.

Art-4 / Inscriptions

- **Trail « S » de 42 km** : 30 € pour les inscrits avant le 13 septembre 2020 puis 35 € jusqu'au mercredi 23 septembre 2020
- **Trail « XS » de 21 km** : 21 € pour les inscrits avant le 13 septembre 2020 puis 24 € jusqu'au mercredi 23 septembre 2020
- **Trail « XXS » de 12km** : 12 € pour les inscrits avant le 13 septembre 2020 puis 14 € jusqu'au mercredi 23 septembre 2020.

ATTENTION : le trail « XXS » est limité à 250 dossards !

- En ligne : logicourse.fr
- Par courrier :
 - Courir Pour Des Pommes, 19 allées de Bourdonnes BP 7, 42800 GENILAC.
 - Au magasin « BEN RUN », 48 avenue Pierre Mendès France - 42270 Saint Priest en Jarez, (**uniquement par chèque à l'ordre de CPDP et jusqu'au vendredi 13 Septembre**).

**Aucune inscription le jour de la manifestation.
Date limite des inscriptions le mercredi 23 septembre 2020.**

Pour tout renseignement :



www.courirpourdespommes.fr



contact@courirpourdespommes.fr

Art-5 / Départ

Le Départ des 3 Courses se fait à proximité du stade de foot de St Joseph.

- 42 km à 07h30
- 21 km à 9h
- 12 km à 10h

Retrait des dossards : samedi 26 septembre 2020 de 16h à 18h ou dimanche 27 septembre 2020 à partir de 6h30 à la salle du Cercle (derrière l'église).

Les bâtons sont autorisés uniquement sur le 42 km et pour la sécurité des coureurs, les chiens accompagnant les coureurs sont interdits.

Les dossards doivent être portés sur la poitrine (ceintures porte-dossard acceptées) pour être visibles des contrôleurs sur la totalité du parcours. La puce de chronométrage doit être fixée à la chaussure et sera récupérée à l'arrivée (en cas de non restitution ou de perte, une participation de 5€ sera demandée).

Art-6 / Ravitaillement :

- 42 km : quatre ravitaillements dont 1 ravitaillement « light », liquide et sucré sont prévus sur le parcours plus un ravitaillement de récupération à l'arrivée.
- 21 km : deux ravitaillements dont 1 ravitaillement « light », liquide et sucré sont prévus sur le parcours plus un ravitaillement de récupération à l'arrivée.
- 12 km : un ravitaillement « light », liquide et sucré est prévu sur le parcours plus un ravitaillement de récupération à l'arrivée.

Les ravitaillements sauvages sont interdits et pourront donner lieu à une disqualification. Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours.

Art-7 / Parking

Des parkings "coureurs" / "marcheurs" / "accompagnateurs" seront prévus à St Joseph.

Art-8 / Stockage des sacs

Un stockage des sacs des concurrents est prévu dans la salle des sports.

Art-9 / Arrivée et barrières horaires

- L'arrivée sera jugée à St Joseph.
- 2 barrières horaires pour le trail « S » : la première au 22^{ème} kilomètre à 11h30 et la deuxième au 32^{ème} km à 13h. Celles-ci pourront être modifiées en fonction de la météo ou tout autre évènement exceptionnel. Les coureurs passant après ce délai se verront retirer leur dossard. Les coureurs désirant poursuivre tout de même le parcours pourront le faire sous leur propre responsabilité et ne seront pas classés.
- Remise des prix à 12h30.
- A l'arrivée : médecin, kinés, secouristes, vestiaires, douches et **restauration gratuite pour tous les participants** (possibilité d'acheter des repas supplémentaires) **sur présentation du dossard.**
- **Pour le repas à l'arrivée, aucun gobelet plastique ne sera donné. En remplacement un gobelet à l'effigie de Courir Pour des Pommes sera proposé à 1€. Les coureurs pourront soit le garder soit le restituer. Dans ce cas, la caution de 1€ sera rendue.**

Art-10 / Responsabilités

Des mesures seront prises pour éviter les inconvénients liés à la circulation. Cependant les coureurs devront respecter le Code de la Route. Une assistance médicale est prévue sur le parcours.

RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès d'AVIVA.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout

recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Art-11 / Dotation

Une dotation est offerte aux 600 premiers inscrits du 42 et 21 km ainsi qu'un plateau de pommes « saveurs du Jarez » à tous les participants du 42 et 21 km **sur présentation du dossard.**

Un sac de pommes « saveurs du Jarez » sera distribué à tous les participants du 12 km **sur présentation du dossard.**

Une récompense est offerte :

- Aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes du classement « Scratch ».
- Aux premières femmes et aux premiers hommes de chaque groupe de catégories : *Cadets (2003 et 2004) / juniors (2001 et 2002) / espoirs (de 1998 à 2000) / seniors (de 1986 à 1997) / masters 0 et 1 (de 1976 à 1985) / masters 2 et 3 (de 1966 à 1975) / masters 4 et 5 (de 1956 à 1965) / masters 6 et 7 (de 1946 à 1955) / masters 8 et 9 (de 1931 à 1945)*
- Aux premières femmes et aux premiers hommes de chaque commune organisatrice (sans cumul).

Art-12 / Conditions obligatoires pour participer à une épreuve Hors Stade

CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Art-13 / Engagement des coureurs

Chaque coureur(e) s'engage à avoir pris connaissance du règlement de la course, en signant son bulletin d'inscription.

Art-14 / Modifications du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, dans ce cas, celles-ci seront signalées avant le départ.

Art-15 / Matériel obligatoire

- Sur le trail « S » de 42 km : Une réserve d'eau et une couverture de survie.
- Sur le trail « XS » de 21 km : une réserve d'eau.

Le téléphone portable est conseillé pour les 3 courses.

Art-16 / Courses Enfants

Les 2 courses enfants sont gratuites. Attention, il est OBLIGATOIRE de présenter une autorisation parentale datée et signée du responsable légal (sur papier libre). « Mr ou Mme autorise, mon enfant à participer à la course de 2 km et/ou 800 m. »

Pour le 800 M : course ouverte aux enfants de 7-11 ans (nés entre 2009 et 2013).

Il n'y aura ni dossard sur ce parcours qui fera moins de 1 km, ni de classement à l'arrivée. **Les enfants seront sous la responsabilité des parents ou d'un adulte de la famille.** Le but est de faire découvrir aux enfants le plaisir de la course à pieds.

Pour le 2km : course ouverte aux enfants de catégorie Benjamin de 12-13 ans, licenciés ou non (nés en 2007 et 2008).

Les enfants participant aux 2 km doivent être titulaires d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Le lieu de rendez-vous est la salle la Faravelle (salle de sports de St Joseph).

Départ 9h15 pour le 800m et 9h30 pour le 2 km.

Présence obligatoire des enfants une demi-heure avant le départ de la course les petites pommes 800 m et 2km à la salle la Faravelle (salle de sports de St Joseph).

Un cadeau sera offert à tous les participants ainsi qu'une récompense aux 3 premières Filles et aux 3 premiers Garçons du 2 km.

Les Organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuites images et photos prises lors de cette journée

Chronométrie assurée par notre partenaire LOGICOURSE

Informations complémentaires

Les accompagnateurs en VTT ou autre véhicule ne sont pas autorisés.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par élimination.

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

Contrôle anti-dopage : Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de s'y soumettre entraine la disqualification immédiate du coureur.

Le jury de l'épreuve se compose du directeur de Course, du Coordinateur de Sécurité, du responsable de l'équipe médicale, des responsables des postes de contrôle. Le jury est habilité à statuer sur les litiges survenus durant l'épreuve, les décisions sont sans appel.